

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 19 DECEMBRE 2018

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Patrick VIGNES
M. Yannick BOUBEE	M. Fabrice SAYOUS
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	Mme Fabienne LAYRE CASSOU
M. André BARRET	M. Gérard CLAVE
M. Denis FEGNE	M. Marc BEGORRE
Mme Valérie LANNE	M. Jacques LAHOILLE
M. André LABORDE	M. Jean-Claude PIRON
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Christiane ARAGNOU
M. Jean-Marc BOYA	M. Roger Vincent CALATAYUD
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Gilles CRASPAY
Mme Ginette CURBET	Mme Andrée DOUBRERE
M. Michel DUBARRY	M. Emmanuel DUBIE
M. Serge DUCLOS	M. Marc GARROCQ
M. Jacques GARROT	Mme Geneviève ISSON
M. Christian LABORDE	Mme Evelyne LABORDE
Mme Yvette LACAZE	M. David LARRAZABAL
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Michel LEHMANN
M. Roger LESCOUTE	M. Alain LUQUET
M. Ange MUR	Mme Michèle PHAM BARANNE
M. François RODRIGUEZ	Mme Evelyne RICART
M. Philippe SUBERCAZES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Guy VERGES	M. Francis TOUYA
M. Jean-Christian AMARE	M. Bruno VINUALES
M. Jean-Pierre BALESTAT	Mme Elisabeth ARHEIX
M. Francis BORDENAVE	M. Philippe BAUBAY
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE	M. Jean-François CALVO
M. Rémi CARMOUZE	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Noël CASSOU	Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Philippe CASTAING
Mme Annette CUQ	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Daniel DARRE	M. Pierre DARRE
M. Jean-François DRON	M. Denis DEPOND
M. Jean-Marc DUCLOS	Mme Suzan DUCASSE
Mme Martine FOCESATO	Mme Christiane DURAND
M. Jean-Pierre FRECHIN	M. Michel FORGET
M. Alain GARROT	M. Jean-Bernard GAILLANOU
M. Jean-Marc LACABANNE	M. Paul HABATJOU
M. Charles LACRAMPE	M. Bernard LACOSTE
M. Francis LAFON PUYO	M. Paul LAFAILLE
M. Claude LESGARDS	M. René LAPEYRE
M. Vincent MASCARAS	Mme Sylvie MARCHE
Mme Chantal MORERA	M. Pierre MONTOYA
M. Laurent PENIN	Mme Madeleine NAVARRO
Mme Marie PLANE	M. Yves PIETTE
Mme Danielle RENAUD	M. Eugène POURCHIER
Mme Claudine RIVALETTO	M. Michel RICAUD
M. Michel SAJOUX	Mme Céline ROULET

M. Jean-Marie TAPIE
M. Jean TOUYA
M. Christian ZYTYNSKI
Mme Florence GASSAN
M. Maxime LAFFAILLE

M. Roger SEMMARTIN
M. Laurent TEIXEIRA
Mme Maryse VERDOUX
M. Philippe JOUANOLOU

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
M. Laurent DUBOUIX
Mme Anne-Marie ARGOUNES
Mme Marie-Paule BARON
Mme Elisabeth BRUNET
Mme Danielle CARCAILLON
M. Romain GIRAL
M. Jacques SEVILLA.

M. Alain TALBOT
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean BURON
M. Serge BOURDETTE
M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Claude CASTEROT
M. Paul SADER

Pouvoirs :

Mme Anne-Marie ARGOUNES donne pouvoir à Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ
M. Jean BURON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ
Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE
M. Serge BOURDETTE donne pouvoir à M. Jean-Noël CASSOU
Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
Mme Danielle CARCAILLON donne pouvoir à M. Jacques LAHOILLE
M. Jean-Claude CASTEROT donne pouvoir à M. Jacques GARROT
M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. David LARRAZABAL
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André LABORDE
M. Jacques SEVILLA donne pouvoir à M. René LAPEYRE

Absents :

M. Michel AUSINA
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Michel BONZOM
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION
M. Joseph FOURCADE
M. Charles HABAS
M. Cédric PIRIS.

Mme Myriam MENDES
M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Lucien BOUZET
M. Georges CASTRES
M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Simone GASQUET
M. Pierre LAGONELLE

*

**

****Problème d'enregistrement. Début au cours de la délibération 9****

Lecture de la lettre adressée à Madame la Ministre par certains élus. (Document fourni)

« Opposition au projet d'Hôpital Unique, élus de la Communauté Tarbes Lourdes Pyrénées à Madame la Ministre de la Santé. A la suite de la présentation d'un projet d'un hôpital unique, en remplacement des deux hôpitaux existants, de Tarbes et de Lourdes, faite par Monsieur le

Directeur des deux établissements, le 28 novembre 2018, devant les conseillers communautaires de la CTLP ; plusieurs élus ont souhaité vous adresser ce courrier pour vous signifier leur désaccord. Après l'exposé de Monsieur le Directeur, il ressort que cette proposition ne répond en rien aux besoins de la population, ni en termes d'accès aux soins, ni de proximité. Une telle réalisation ne ferait qu'empirer la situation actuelle, déjà particulièrement critique, dans un département à la population vieillissante, avec des difficultés évidentes de déplacement, aggravées en zone de montagne. Sa construction serait dommageable pour l'environnement et l'espace naturel. Ce projet est contraire aux recommandations des politiques de Cœur de Ville et au PRU par la périurbanisation d'un établissement et la fermeture des deux hôpitaux des communes les plus importantes de notre Département. Il est également à l'encontre du Plan Santé, « Ma Santé 2022 » élaboré par le gouvernement, qui préconise la rénovation des hôpitaux existants et le maintien de ceux de proximité, afin de limiter les déplacements et les distances. Cette opération à 220 millions d'euros, selon les estimations les plus optimistes, ne tient pas compte du devenir des bâtiments et des sites existants et de leur éventuelle démolition, générant de nouvelles charges financières pour un hôpital en manque de moyens et qui fait face à fort endettement et un déficit chronique. L'hôpital unique cumulera, avant même d'être en service ces trois handicaps, emprunts nouveaux, dette et charge des bâtiments anciens, alors même qu'il est estimé par Monsieur le Directeur qu'il n'y aura pas d'évolution des recettes et pire, un déficit aggravé. L'hôpital unique propose, avec 150 lits de moins et les emplois correspondants est non seulement une régression en matière d'accès aux soins mais il écarte plus du tiers de la population de notre Département. Il allonge toutes les distances y compris des bassins de population les plus importants, comme des points les plus éloignés de notre Département ou du Territoire de Santé. Moins de lits et moins de personnels, c'est aussi des temps d'attente plus longs et moins de services d'Urgence, alors que bien des services sont actuellement engorgés ou qui refusent des patients. Son éloignement, c'est moins de proximité avec les services Pompiers, caisses de sécurité sociale, Mutuelles etc.... Nous nous tenons, Madame la Ministre à votre disposition afin d'argumenter plus amplement et de manière plus précise. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs. Les élus soussignés. »

DELIBERATION N° 1

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE 3 CANONS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2

ADHESION 2019 AU POLE DE COMPETITIVITE DERBI

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE 2018-2021 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BARBAZAN-DEBAT POUR LA CONSTRUCTION DU CABINET MEDICAL ET PARAMEDICAL

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

Déclaration de Monsieur ZYTYNSKI. (Document fourni)

« Monsieur le Président, je me félicite de la présente délibération qui a pour objectif d'attribuer un fonds de concours pour la construction d'un cabinet médical et paramédical sur la commune de Barbazan-Debat et sachez d'ores et déjà que je voterai cette délibération. La santé est aujourd'hui au cœur des préoccupations des français et constater que des collectivités locales s'engagent dans ce domaine, qui n'est pas de leur compétence, est une bonne chose. Dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2018-2022, stratégie présentée en octobre 2017, le Premier Ministre, Édouard Philippe, annonçait que la santé touche le quotidien de l'ensemble des Français : avoir un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous, accéder à des soins médicaux spécialisés dans un délai approprié à leurs besoins. Autant d'attentes qui doivent être satisfaites au même niveau de qualité sur l'ensemble de notre territoire. Malheureusement, nous savons tous que la réalité est tout autre et qu'il devient plus qu'urgent de mettre en place des actions soutenues par l'ensemble des collectivités qu'elles soient locales, régionales et nationales. Au niveau de notre Région, le Plan Régionale de Santé, sur lequel notre assemblée a donné un avis, certes réservé, a dans l'engagement n°3, améliorer l'organisation des services de santé pour les rendre accessibles à tous dans tous les territoires, à poser un certain nombre d'éléments dont le développement de la télémédecine, la création de nouvelles maisons de santé pluri professionnelles avec à la clé des aides financières. Mais je reviens à ce qui nous préoccupe ce soir. Aujourd'hui sur notre territoire de nombreuses communes ont engagé des réflexions afin de répondre à cette difficulté de manque de médecins généralistes avec la création éventuelle de pôles santé. La demande d'accompagnement financier est une première pour notre agglomération et j'aimerais, Monsieur le Président, connaître les caractéristiques de ce projet de création d'un cabinet médical, mais surtout quels ont été les critères qui ont fait que la Région, le département et aujourd'hui notre agglomération attribuent un montant de subvention non négligeable n'entrant pas automatiquement dans le cadre de nos compétences. Ce soir nous aurons également, dans le cadre de la délibération n°7, à approuver le contrat Bourg-centre 2018-2021 de la Commune d'Aureilhan. Dans ce contrat nous avons travaillé et présentons plus particulièrement une fiche action « création d'une maison de santé ». Malheureusement à ce jour nous n'avons pas obtenu l'ensemble des financements que nous aurions souhaité et demandé. Pourtant, un important travail a été réalisé : création d'un comité de pilotage composé d'élus de la commune, des médecins qui intégreront la maison de santé, de l'ordre des médecins et également de l'ARS, création d'une association des professionnels de santé d'Aureilhan, travail sur un projet de santé, choix des entreprises qui réaliseront cette maison de santé dans le cadre de marchés publics, bref une action d'intérêt général et d'utilité sociale respectant les orientations nationales de santé. Monsieur le Président, au regard de ce que je viens de vous exposer, je sollicite une rencontre avec vous-même et le directeur général des services dans les tous premiers jours de 2019, afin de vous exposer notre projet et de regarder les possibilités d'accompagnements financiers qui nous font défaut aujourd'hui. Merci par avance. »

DELIBERATION N° 4

ZAE : TRANSFERT DE LA CONVENTION DE CONCESSION DE LA PEPINIERE DE LA SEMI A LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLUI DU PAYS DE LOURDES

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 111 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 6

ADHESION DE LA CATLP A L'AUA/T

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7

CONTRAT BOURG-CENTRE DE LA COMMUNE D'AUREILHAN

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8

CONVENTION DE PARTAGE FINANCIER ENTRE LA VILLE DE TARBES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA ROCADE SUD-OUEST DE TARBES ENTRE L'ENTREE DE BASTILLAC COMMUNAUTE ET LE ROND-POINT DE L'HOPITAL AU DROIT DE LA RN 21.

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL (BP) 2019

Lecture de la délibération

****Début enregistrement de la séance****

Lecture de la délibération

M. FEGNE : Monsieur le Président, ça c'est la présentation pour le budget principal.

M. LE PRESIDENT : Oui c'est le budget principal.

M. FEGNE : Voilà, vous avez tous les éléments synthétisés dans la délib. Est-ce que vous souhaitez que je poursuive ?

M. LE PRESIDENT : Je pense Monsieur le Président que compte tenu de la densité des informations, qu'on va pour l'instant passer la parole à nos collègues sur le budget principal, et ensuite vous pourrez nous présenter les budgets annexes. Merci Monsieur le Président. Alors qui souhaite intervenir sur le budget principal que Denis FEGNE vient de vous présenter ? Monsieur le Président vous pouvez donc poursuivre sur les budgets annexes. Qui ? Monsieur PIRON vous avez la parole.

M. PIRON : Oui je voulais simplement faire remarquer qu'au chapitre 73, impôts et taxes, il est annoncé GEMAPI 840 000 euros avec une hypothèse de calcul de 12 euros par habitant. Or ce n'est pas 12 euros mais 6,50 euros.

M. FEGNE : Toutes nos excuses.

M. LE PRESIDENT : Merci de cette précision, mais ça ne change pas le total. Puisque le total on l'avait arrêté ainsi, et on avait décidé de faire un emprunt sur une partie.

M. PIRON : Oui mais on s'est quand même battu pour être à 6,50 euros, donc ça serait bien que ça figure dans le document.

M. LE PRESIDENT : Oui effectivement si ma mémoire est bonne c'était autour de 12. Oui bonne précision. Y-a-t-il d'autres interventions ? Question ? Rémi.

M. CARMOUZE : Un petit peu d'humour, je n'ai osé rien dire par rapport au pourcentage pour la GEMAPI. Eh Jean-Claude ?

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce que vous avez d'autres interventions sur le budget principal ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous demander si vous êtes d'accord pour l'approuver tel qu'il vient d'être présenté par Monsieur le Président de la commission des Finances ? Monsieur BOUBEE ?

M. BOUBEE : Monsieur le Président, explication de vote. Je vote tout le budget, fonctionnement, investissement, sauf ligne du compte 21 qui concerne le 313, Universciel, parce que je m'abstiens. Je ne vote pas contre parce que je suis pour ces projets, mais c'est juste la préoccupation de la méthode et ce que nous avons dit, c'est-à-dire les études de faisabilité, d'opportunité, etc., pour qu'on mette à plat. C'est tout. Voilà problème de méthode. Et d'engagement que nous avons pris ensemble collectivement au mois de novembre 2017.

M. LE PRESIDENT : J'en prends acte il n'y a pas de problème. Je repose la question. Donc votre précision a été enregistrée. Qui s'abstient sur le budget principal ? Alors tu comptes.

M. REVILLER : 19.

M. LE PRESIDENT : Ça c'est les abstentions. Il n'y a pas de vote contre ? Le budget principal est approuvé. Merci beaucoup. Oui Madame.

Mme PHAM BARANNE : C'était pour préciser, avec la même précision que Monsieur BOUBEE. C'était juste sur ces lignes-là.

M. LE PRESIDENT : Pas de problème. Qui veut qu'on mentionne qu'il a voté le budget principal avec les réserves sur les investissements prévus, c'est-à-dire le 313, Universciel qui sont pour l'instant des études ainsi que la médiathèque, si j'ai bien compris, Non, donc c'est uniquement sur le 313 et sur Universciel ? Je demande une précision. Uniquement sur ces 2 ? Elle n'était pas faite, elle est en cours. Donc si j'ai bien compris, avec les mêmes précisions. Madame PHAM BARANNE, Monsieur LEHMANN, Monsieur ZYTYNSKI, Monsieur LASSARRETTE, excusez-moi, ensuite qui là-bas, je ne vois pas, Monsieur DEPOND, donc avec les mêmes réserves que Monsieur BOUBEE, d'accord.

Proposition adoptée à la majorité avec 95 voix pour, 14 abstentions sur l'ensemble du budget primitif et 5 abstentions sur les opérations du 313 et Universciel.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président de la commission des Finances, je vous passe la parole pour que vous puissiez présenter les budgets annexes.

DELIBERATION N° 10

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES BA 2019

Lecture de la délibération

M. FEGNE : Est-ce que vous souhaitez que je vous lise les 6 ou 7 pages de la délibération ? On va le mettre aux voix. Le Président n'écoute plus déjà donc.

M. LE PRESIDENT : Non mais j'aimerais bien qu'on aille dans les détails. Tous les documents ont été communiqués, vous pouvez poursuivre Monsieur le Président sur les synthèses.

M. FEGNE : En fait la question c'est, est-ce que je lis l'ensemble de la délibération qui concerne les budgets annexes ?

M. LE PRESIDENT : Non. Ce que vous avez présenté est une parfaite synthèse, le texte tout le monde l'a et l'a lu, je le sais, avec une attention particulière.

M. FEGNE : A partir de là Monsieur le Président c'est à vous.

M. LE PRESIDENT : Alors merci Monsieur le Président. Avez-vous des questions sur les budgets annexes ? Pas de questions ?

Proposition adoptée à la majorité avec 105 voix pour et 9 abstentions.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie toutes et tous. Je remercie également ceux qui ont approuvé ces propositions. Quant à ceux qui se sont abstenus, je me satisfais des abstentions, c'est la période de Noël, je me contente de peu, merci quand même. C'est mieux une abstention, qu'un vote contre. Bien nous passons au point suivant. Ah Monsieur LEHMANN pardon.

M. LEHMANN : Quelques instants s'il vous plaît, merci. Maintenant que nous avons terminé la présentation budgétaire, je me permets un petit commentaire, eu égard à l'actualité sociale du moment que connaît le pays. Je crois que l'affaire est sérieuse, tout le monde en convient, aujourd'hui, il va y avoir un grand débat national impulsé par l'Etat, que nous devons relayer nous tous les élus, toutes les collectivités, les services, les associations, etc. Je pense que, nous devons avoir au terme de ce débat et des conclusions qui s'ensuivront, une nouvelle

réflexion dans les différentes instances, pour regarder comment on peut apporter des solutions, des réponses à un certain nombre de questions brûlantes que posent un certain nombre de nos concitoyens. Ça veut dire qu'aujourd'hui on vient de présenter des budgets primitifs, je compte et j'espère qu'un certain nombre de commissions se pencheront sur leur activité, sur leur projet, pour regarder comment, peut-être de nouvelles propositions pourront être faites. Nous devons, me semble-t-il, garder une certaine souplesse dans l'exercice budgétaire, pour pouvoir amender ce que nous avons prévu. Y compris le projet de territoire, qui a été déposé à un instant T, mais qui je crois devra faire l'objet, peut-être, d'une relecture, en tout cas d'une participation constructive de tous, pour voir comment on peut toujours améliorer la copie. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Ces remarques sont pertinentes. Je pense que nous pensons tous là même chose en l'occurrence, et le rôle des maires est très important, il a été rappelé par le Président de la République, et par quelques ministres au cours des derniers jours. Bien évidemment nous verrons en fonction des synthèses que nous serons amenés à faire, ou qui seront formulés ici ou là. Nous verrons bien ce qui entrant dans le champ de nos compétences nécessitera de notre part des engagements que nous n'avons pas prévus pour l'instant. Ça va de soi. Le budget n'est pas une structure figée, c'est une déclaration d'intention. Il est évident qu'en cours de route, si le contexte change, les intentions seront modifiées si nécessaires. Donc je ne peux qu'approuver, mais je précise bien, nous ne pourrons intervenir que dans le champ de nos compétences. Monsieur VIGNES.

M. VIGNES : Oui juste, sans alourdir le débat, vous avez bien dit, Monsieur le Président, que le Président de la République, ou le gouvernement se rappelait du rôle des maires, et je souligne le mot rappeler, puisque je pense qu'on fait appel à nous après nous avoir bien pressés, et qu'on fait appel à nous quand plus personne ne peut discuter avec les gens, et qu'on se rappelle à ce moment-là qu'on existe. On fera notre boulot, mais on l'a toujours fait. C'est ce que je voulais dire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez tout à fait raison, je crois que tous les maires ici, et la majorité des maires de notre pays font un travail formidable sur le terrain. Ils sont près des gens, les écoutent, les accompagnent dans leurs difficultés, font un travail formidable. C'est vrai, tu l'as dit, nous avons été très sérieusement malmenés au cours des 15 dernières années. Mais, il ne faut pas non plus, tout attendre de nous. Nous sommes des hommes et des femmes de bonne volonté, avec les moyens que l'on nous donne et nos compétences et les structures financières de nos collectivités respectives, mais il ne faut pas tout attendre de nous. Ce qui veut dire, que nous passant le relais, comme vous venez de le dire Monsieur LEHMANN et Monsieur VIGNES, nous n'aurons pas à jouer le rôle de fusible. Monsieur MONTROYA.

M. MONTROYA : Oui en fait c'est un grand débat pour que rien ne change puisqu'au travers des mairies et des collectivités, les gilets jaunes et les gens qui manifestent n'auront pas au moins les réponses sur le SMIC, sur le salaire minimum, ce n'est pas les maires qui pourront apporter la réponse. Sur l'impôt sur la grande fortune, ça n'est pas non plus les maires qui pourront apporter les réponses. Donc les maires ne pourront apporter que des réponses très très locales, et parfois pas forcément demandées, d'ailleurs, ne rentrant pas dans les revendications des gens, qui tout à fait légitimement, manifestent leur mécontentement. On s'aperçoit tout d'un coup, on a ouvert les yeux, les gens ont ouvert les yeux, qu'il y avait des gens pauvres. Qu'on pouvait être dans un pays riche, avec un salaire qui permettait soit de se loger, soit de se nourrir. Qu'on arrivait dans un pays où des gens ne pouvaient pas se soigner. Qu'on arrivait dans un pays où des familles pauvres, des familles de salariés, ne peuvent pas envoyer leurs enfants en faculté, parce qu'ils n'en ont pas les moyens. On arrive dans une situation dans laquelle, effectivement, tout est reculé et partout, sécurité sociale, on va ponctionner les retraités, les retraités vont aussi passer à la moulinette, il y a une inégalité qui se creuse qui est flagrante, je dirais qui est violente, et je pense aussi que si sur ces questions, il n'y a pas une réponse claire et définitive des pouvoirs, quels qu'ils soient, je crains fort que

cette violence de rue ne fasse que se développer, et si par malheur, elle devait s'arrêter, le jour où elle reprend ce sera de plus belle. Alors là ce qui est en train de se passer, on a un rendez-vous avec l'histoire, mais on continue, ne vous en faites pas, le problème des taxes, l'inégalité des taxes est en train de se poursuivre. Par exemple, la part de l'agglomération, au niveau des impôts locaux, pour certains foyers et pour beaucoup de foyers, ça a été une augmentation de 225%. Vient se greffer la GEMAPI, et vient se greffer la taxe spéciale. Ça veut dire que ce déséquilibre nous, il est aussi, l'Etat nous utilise, utilise les collectivités pour aller prélever de l'impôt, pour aller prélever la gabelle, et souvent les gabelous passaient de mauvais moment. Les gabelous ont passé parfois et souvent, de très mauvais moment dans nos campagnes. Donc c'est son rôle, on va chercher l'impôt des petites gens pour éviter que les plus riches ne payent des impôts. L'ISF, rétablissement de l'ISF, ce serait un vœu d'ailleurs que nous pourrions émettre ici. Le rétablissement de l'impôt sur la grande fortune, on répondrait partiellement à ce qu'attendent les gilets jaunes. On pourrait demander qu'on remette les 14 tranches d'impôt sur le revenu, le vrai impôt républicain, le seul impôt républicain est un impôt progressif et non proportionnel. Et bien on pourrait y répondre là aussi, partiellement à leur revendication. Si les collectivités s'y mettent, en disant au pouvoir, vous devez le remettre, accompagner nos populations, pas simplement les représenter, parler en leur nom, mais aller avec eux, aller avec les gens, reprendre les revendications des gens. Voilà, mais je vois que c'est un peu loin des préoccupations de certains. Mais la réalité, la question sociale est à l'ordre du jour, et croyez-moi elle le sera pour longtemps.

M. LE PRESIDENT : Bien, merci beaucoup. Qui souhaite intervenir ? Qui ? Je ne vois pas ? Monsieur DUBARRY.

M. DUBARRY : Je suis derrière Madame ISSON c'est pour ça que vous ne me voyez pas. Je partage tout à fait ce que vient de dire Monsieur MONTROYA. Je me contenterai simplement de rappeler, qu'en tant que maire dans la situation actuelle, là on se rappelle qu'il y a des maires dans les villages. Alors que dans le projet, pas de budget, dans le projet gouvernemental, on voit bien que les communes vont être vidées de leur contenu et que bientôt elles n'existeront plus. Elles n'existeront simplement que pour des cas comme aujourd'hui, quand il faut essayer de s'occuper un peu, je ne vais pas être vulgaire, ou des trous dans les routes, alors là on se rappelle qu'il y a des maires. Voilà c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres élus qui souhaitent intervenir ? Non, Oui Monsieur VIGNES.

M. VIGNES : Simplement, moi je me réjouis que Michel DUBARRY partage mes propos.

M. LE PRESIDENT : Les budgets annexes ayant été votés je passe la parole à Denis FEGNE pour la DM 3.

M. FEGNE : Alors là je vais vous faire replonger, après l'ISF et les grands équilibres mondiaux, on va redescendre pour une modification d'un euro. Je suis vraiment désolé.

DELIBERATION N° 11

DM N°3 BA ASSAINISSEMENT EX CCM

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12

DM N°5 BA ASSAINISSEMENT EX CCB

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13

FIXATION DES DEPENSES POUVANT ETRE PAYEES SANS MANDATEMENT PREALABLE

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14

NEUTRALISATION DE LA REVALORISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le Président FEGNE. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je pense que tout le monde comprend qu'on ne va pas s'amuser à augmenter les indemnités des élus par les temps qui courent. Monsieur DUBARRY.

M. DUBARRY : Est-ce que tu pourrais préciser Monsieur Denis FEGNE, s'il te plaît, le total, parce que je crois que tu ne l'as pas dit. C'est-à-dire qu'on maintient les indemnités, ça nous évitera de chercher dans le budget.

M. LE PRESIDENT : Je n'ai pas entendu la question. S'il vous plaît.

M. DUBARRY : Je voulais qu'il rappelle le total des indemnités. 700, je ne me rappelle plus combien c'est. Une précision.

M. LE PRESIDENT : Il faut revenir sur le budget, dans les dépenses vous avez le dossier, vous pouvez regarder. Tu peux le dire, il n'y a aucun problème. Y a-t-il d'autres questions en attendant ? 760 000 euros, non je réponds à la question de Monsieur DUBARRY. 10 abstentions. Vous vous abstenes donc sur la proposition qui consiste à dire, comme on n'augmente pas les indemnités des élus, on va réduire le pourcentage. Bizarre !

Proposition adoptée à la majorité avec 104 voix pour et 10 abstentions.

DELIBERATION N° 15

RETOUR DE LA COMPETENCE SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE : MODIFICATION DE LA REPARTITION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVE ET APPROBATION DE LA CONVENTION ET DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions à poser à Monsieur le rapporteur, Président de la CLECT. Il n'y a pas de questions ? Je voudrais dire au Président de la CLECT, encore une fois, toute notre reconnaissance pour l'excellent travail qui est accompli, et qui n'est pas toujours facile au sein de cette commission. 7 abstentions, alors là je ne comprends plus rien.

Proposition adoptée à la majorité avec 106 voix pour et 7 abstentions.

DELIBERATION N° 16

GEMAPI ITEM N°11 - TRANSFERT PLVG ET SMAA

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COOPERATION SIGNEE AVEC LA REGION OCCITANIE EN MATIERE DE TRANSPORTS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18

AVENANT N°1 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA REGION OCCITANIE PORTANT SUR L'EVALUATION FINANCIERE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORTS A LA CATLP

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20

CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à la majorité avec 112 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 21

MODALITES DE LIQUIDATION DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS (SMT) LE FIL VERT AVANT SA DISSOLUTION

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22

ADHESION 2019 AU POLE COMPETITIVITE: POLE EUROPEEN DE LA CERAMIQUE

Lecture de la délibération

M. LE PRESIDENT : Merci Monsieur le rapporteur. Je pense que tout le monde est d'accord. Il n'y a pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Oui pardon ? Monsieur RODRIGUEZ.

M. RODRIGUEZ : Une abstention. J'ai une procuration de Monsieur BURON, et Monsieur BURON donc s'abstient.

M. LE PRESIDENT : D'accord, 1 abstention de Monsieur BURON.

Proposition adoptée à la majorité avec 112 voix pour et 1 abstention.

DELIBERATION N° 23

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, avant de clôturer ce Conseil Communautaire, le dernier de l'année 2018, je voudrais adresser des remerciements. Les premiers à vous toutes et tous, mes chers collègues, Conseillers communautaires, pour l'excellent travail qui a été accompli durant cette année. C'est normal qu'il y ait des débats, c'est normal que de temps en temps on ne soit pas tout à fait d'accord sur tout, mais je trouve, que dans l'ensemble, il s'est fait du très bon travail. Je vous en remercie toutes et tous. Ensuite je voudrais remercier, Jean-Luc REVILLER, Sylvain BOUCHERON, Denis CRAMPE. Je voudrais remercier tous les Vice-Présidents et Présidents de commission, qui font un travail excellent. Tous les chefs de service de la Communauté d'Agglomération, en particulier ce soir Véronique BAUBAY. La préparation et la présentation du budget, implique un travail en amont important, et je la remercie, elle et ses services. Ils ont fait un travail excellent au cours des derniers mois. A tous les personnels, je voudrais dire combien j'ai le sentiment, que malgré le contexte difficile qui a été évoqué par certains de nos collègues, nous avons et nous aurons plus encore demain, un rôle important à jouer au service des territoires et des populations. Tout à l'heure je crois Monsieur DUBARRY, s'interrogeait sur ce que seront demain les compétences des

communes. On peut aussi se demander ce que seront demain les compétences des départements. Un processus est engagé depuis plusieurs années, et va se poursuivre. Compte tenu de la proximité territoriale, et des qualités qu'une agglomération comme la nôtre peut représenter, associant l'urbain, le périurbain, et le rural qui se donnent la main au service du territoire, je pense que nous serons appelés encore à conserver un rôle important. Je voudrais vous souhaiter, mes chers amis, de bonnes fêtes de fin d'année. Je sais que certains sont dans la peine. Aujourd'hui je viens de perdre un ami, les fêtes de fin d'année ne sont pas toujours joyeuses. Je voudrais vous souhaiter, néanmoins, de bonnes et belles fêtes en famille, en espérant que vous serez entourés de toutes les personnes que vous aimez. Je nous souhaite une heureuse année 2019, qui nous permettra de travailler encore ensemble dans le même esprit, dans le même climat, avec la même volonté de faire du bien aux autres, à ceux que nous aimons. Je vous donne rendez-vous le 8 janvier à 12 h, chez notre ami Gérard CLAVE. Je le remercie de nous accueillir à Bartrès, pour les vœux de la Communauté d'Agglomération. Bonne et très bonne fin de soirée. Bonnes et très bonnes fêtes à chacun et chacune d'entre vous. Merci à tous. La séance est close. N'oubliez pas le cocktail dinatoire, il faut marcher un peu, mais allez derrière le bâtiment n° 1, au restaurant d'entreprise. Oui, Alain LUQUET me dit quelque chose, et effectivement j'ai oublié de vous le préciser. Le PowerPoint qui vous a été présenté par Denis FEGNE, sera envoyé à tous les maires de la Communauté d'Agglomération, pour que dans la mesure du possible, vous puissiez présenter à vos élus au sein de vos Conseils Municipaux, les informations concernant la Communauté d'Agglomération.

Mme PHAM-BARANNE : Les non-maires aimeraient le recevoir aussi, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Bien Madame, on va l'envoyer à tout le monde. Merci à vous et à tous.